COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_8-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° **133/16**

Date de convocation 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **15 décembre 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ADMINISTRATION – GYMNASE – REMPLACEMENT SYSTEME D'ECLAIRAGE**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ	Marcel CATTANEO	Michel COUTIN	Nicolas BLANCHARD
Roland BLAMPEY	Paul CARRIER	Ulrich GAGNERON	Gérard CHAMPANGE
Marc LLEDO	Jacky GUENAN	Sylviane REY	Hervé BOURNE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

MEMBRES EXCUSES Philippe PRUD'HOMME

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que le gymnase du Collège de Faverges-Seythenex relève de la compétence intercommunale.

Actuellement son système d'éclairage est de type standard qui demande une maintenance importante (changement de lampe périodique/ données du fabricant et par quart chaque année + location de nacelle).
Monsieur le Président rappelle également que lors d'une opération d'entretien, l'entreprise qui est intervenue a dégradé le revêtement du sol et l'affaire est toujours en cours auprès des assurances.

Aussi, pour limiter les risques de dégradation induite par les interventions de maintenance Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de faire passer l'éclairage du gymnase sur un éclairage à LED nécessitant peu d'opérations de maintenance et offrant un éclairage optimum du fait de l'optique proposée pour chaque projecteur réduisant ainsi les éblouissements .

L'économie en consommation électrique reste toutefois marginale car elle ne représente que 4 KW/heure.

Le coût de l'éclairage LED s'élève à **42 808 Euros** Hors taxes, l'opération pourrait être financée ainsi qu'il suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes 40 % au titre du Contrat Ambition Région :
  17 123 Euros
- Fonds propres imputable à l'article 2181 Installation Générale et agencement :
  25 685 Euros

Monsieur le Président demande aux membres du bureau de bien vouloir se prononcer et de l'autoriser à sollicité le Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention au titre du Contrat Ambition Région de 40 %.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_8-DE

Le bureau après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur le Président et l'autorise de sollicité auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 17 123 Euros, soit 40 % de la dépense totale, au titre du Contrat Ambition Région.

Résultat du vote :

Votants :	12	Abstention :	0	Exprimés :	12
Pour :	12	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 19 DEC. 2016

Affichage le

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :
- Pôle Technique
- Budget

FAVERGES, 19 DEC. 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
(Haute-Savoie)